

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, EN CHIRURGIE-DENTAIRE ET AUX INTERNES EN PHARMACIE EN STAGE EN LOZÈRE : FACILITER L'ACCÈS AUX LIEUX DE STAGE

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DE L'AIDE

Aide financière accordée afin de faciliter l'accès aux stages en Lozère.

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants (internes et externes) en médecine,
- Étudiants en chirurgie-dentaire,
- Internes en pharmacie,

qui effectuent un stage en Lozère dans le cadre de leur formation universitaire.

MODALITÉS DE L'AIDE

- Attribution d'une aide d'un montant forfaitaire de 200 € pour faciliter l'accès aux lieux de stage.
- Sont éligibles uniquement les dépenses engagées en lien avec la mobilité : achat équipements spéciaux hiver pour les véhicules légers, location de véhicule, etc.
- Aide attribuée une seule fois par étudiant éligible étudiant même si plusieurs stages sont effectués sur le territoire.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Justifier de l'inscription à la faculté correspondante.
- Effectuer un stage auprès d'un maître de stage agréé dans le cadre du cycle universitaire.
- Constituer un dossier de demande auprès de la mission Démographie médicale.

COMPOSITION DU DOSSIER A PRÉSENTER

- Justificatif d'inscription à la faculté correspondante.
- Justificatif du stage effectué en Lozère.
- R.I.B.
- Justificatif des dépenses engagées (factures).

Contact

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale

Mission Démographie Médicale

Tél. : 06 79 18 60 43

Courriel: prodesante@lozere.fr

Règlement validé le 18/12/2025